

Conseil Municipal PROCES-VERBAL

Séance du LUNDI 5 SEPTEMBRE à 18h30

Sous la Présidence de Mr PEYRON Christian,

Etaient présents :

RAFINESQUE C – BERNARD J - ROS C - BALBI F - ROCHE R – ALTIER MA - ROUX R - DEPEYRE A - MARCHAND G - SABATIER T - RIGGIO B - TRAMIER JF – VICENTE V - CHARLES P - GILLET N – CHETTOUH Y - BASTET S – AVON E - GAMBARO E

Procurations: SANCHEZ B à RAFINESQUE C – LEBEGUE J à TRAMIER JF –ROMANINI B à ROCHE R- JEREZ PLAINDOUX MA à BALBI F- FAURE C à CHARLES P -BRUNA F à BASTET S

Excusée : GARCIA A

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr CHARLES Patrice se porte candidat et est élu à la majorité.

04 abstentions : Mme BRUNA, Mme GAMBARO, Mr BASTET, Mr AVON,

2/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Mr PEYRON

Approbation à la majorité du procès-verbal du conseil municipal du 25 juillet 2016.

04 abstentions : Mr AVON, Mme BRUNA, Mme GAMBARO, Mr BASTET

3/ CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES D'ORGANISATION DU FORUM « SUDNUCLEAIRE »

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle des fêtes et du gymnase du lundi 23 au mercredi 25 janvier 2017 définissant les modalités d'organisation de ce forum « Sudnucléaire » et les moyens techniques et humains qui pourraient être fournis par la commune.

4/DISSOLUTION DU SIVOM DU MASSIF D'UCHAUX DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour émettre un avis défavorable à la dissolution du SIVOM au 1^{er} janvier 2017 en précisant que la dissolution ne pourra intervenir que lorsque les conditions suivantes auront été remplies :

- L'agent dont la prise en charge est assurée par le centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Bouches du Rhône aura été radié, par mise en retraite d'office à intervenir au 27 janvier 2017, des effectifs du SIVOM du Massif d'Uchaux.
- Les contentieux en cours engageant le SIVOM devant les juridictions administratives auront été levés
- Le comité syndical du SIVOM et les conseils municipaux auront convenu des modalités de répartition de l'actif et du passif du syndicat.

Accord unanime sur la modification des statuts entraînant la restitution aux communes membres de la compétence « traitement des ordures ménagères » au 1^{er} janvier 2017.

5/ ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - ENTREPRISE RETENUE

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour retenir le groupement conjoint d'entreprise dont le mandataire est l'entreprise TPR, domiciliée 226 route de Travaillan 84290 STE CECILE LES VIGNES dans le cadre d'un accord cadre à bons de commande portant réalisation des travaux d'extension et de renouvellement de réseau d'assainissement sur la période de 2016 à 2020.

6) ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE AU FUTUR SYNDICAT MIXTE COMPETENT EN MATIERE DE SCOT (Schéma de cohérence territoriale) SUR LE TERRITOIRE SUD DROME SUD EST ARDECHE ET HAUT VAUCLUSE

Rapporteur : M. PEYRON

04 abstentions : Mr AVON, Mme BRUNA, Mme GAMBARO, Mr BASTET

Approbation à la majorité pour autoriser la Communauté de Communes Rhône-Lez-Provence à adhérer à un syndicat mixte compétent en matière de SCOT qui sera compétent pour l'élaboration, l'approbation, le suivi, la modification et la révision du SCOT

Monsieur le Maire propose d'approuver le SCOT, à ce jour adopté à la majorité par le conseil communautaire le 26 juin 2016 qui apparaît comme une structure démesurée pour certains délégués communautaires, et pourtant notre choix est limité.

En effet, le SCOT comme la réforme territoriale est obligatoire et c'est la loi.

Il ajoute que deux solutions s'offrent à nous. La première est d'adhérer au SCOT de la ville d'Orange avec un bassin de vie et surtout d'emploi limité ; il est évident que Madame BOMPARD serait ravie de cette décision, ainsi que certains délégués qui se sont abstenus lors de la proposition du SCOT du conseil communautaire du 26 juin 2016 proposé dans le périmètre du Tricastin, Pierrelatte, Saint-Paul etc...qui est notre bassin d'emploi et bassin de vie qui apportent des recettes très intéressantes à l'interco. D'autre part, si on divise en 2 ou 3 la structure proposée, il n'y a plus d'intérêt et cohérence territoriale entre les pays inclus dans le périmètre Tricastin auquel Montélimar est lié.

N'oubliez pas qu'à partir de 2020 les territoires vont exploser, en particulier dans le Vaucluse. La CDCI dont je suis membre, envisage de réduire le nombre de Communauté de Communes, aujourd'hui au nombre de 14, passera à 5 à 6 pour le département de Vaucluse, c'est-à-dire que le regroupement prévu pour nous deviendra RLP + COPAVO + CCAOP + Enclave et Drôme Sud Provence, avec qui nous avons intérêt à fusionner.

Alors gardons notre calme et notre énergie pour assurer notre avenir. Sachez que ce n'est pas le SCOT qui va décider la couleur de nos lampadaires ni le fonctionnement de nos écoles ou du service technique. Il ne faut pas se prendre la tête avec des rêves qui n'existent pas.

7/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SALLE MUNICIPALE / SOCIETE DE CHASSE ST HUBERT

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle située à l'étage de la maison de la Nature à l'Île Vieille afin que la société de chasse Saint-Hubert puisse y stocker du matériel.

8/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL ACCORDEE PAR DELIBERATION DU 07 AVRIL 2014

Rapporteur : Mr PEYRON

1- Arrêté décidant la révision de loyer du bien communal suivant :

- Logement situé 123 Bd Séraphin Perrot portant le loyer mensuel de 523€ à 524€.
- 2- **Arrêté portant attribution de la concession trentenaire n°22 (2 places) Allée des dahlias Cimetière Peyrafeux II** à compter du 04 août 2016 au montant de 275€ .
 - 3- **Arrêté portant renouvellement de la concession trentenaire n°19/E Cimetière PEYRAFEUX I** à compter du 29 août 2016.

La séance est levée à 18h55

Fait à MONDRAGON, le 9 septembre 2016

**Le secrétaire de séance,
Patrice CHARLES**

Signature des membres présents :

Le Maire

Les membres du conseil municipal

2-RAFINESQUE Claude

3- BERNARD Josette

4- SANCHEZ Benoît

5- ROS Céline

6- BALBI Francette

7- ROCHE René

8- LEBEGUE Jean

9- ALTIER Marie-Andrée

10- ROUX Robert

11- MARCHAND Guy

12- SABATIER Thierry

13- RIGGIO Béatrice

14- ROMANINI Bruna

15- TRAMIER Jean-François

16- VICENTE Virginie

17- CHARLES Patrice

18- GILLET Nadine

19- DEPEYRE Arlette

20- JEREZ PLAINDOUX Maria Adelina

21- FAURE Cédric

22- CHETTOUH Yasmine

23- GARCIA Aurélie

24- BRUNA Françoise

25- BASTET Serge

26- AVON Eric

27- GAMBARO Elisabeth

